RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
*Liberté Égalité Fraternité*

Service Public Entreprendre
Vos droits et démarches plus simplement

DÉMARCHE EN LIGNE

# Formations à la création d'entreprise "5 jours pour entreprendre"

Formations payantes.

Financement possible notamment via le compte personnel de formation (CPF).

Faire la démarche en ligne (https://www.cci.fr/ressources/creation-dentreprise/accompagnement-et-aides/5-jours-pour-entreprendre)

Besoin d'aide ? (https://entreprendre.service-public.gouv.fr/vosdroits/R60440/aide-remarque)

## Pour toute explication, consulter les fiches pratiques :

Création d'entreprise : avez-vous acquis les compétences pour créer et gérer une entreprise ? (https://entreprendre.service-public.gouv.fr/vosdroits/F35952)

Émetteur de la démarche en ligne : CCI France
Vérifié le 20 octobre 2021 - Entreprendre Service Public / Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)